

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Bar-sur-Aube**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 28 FEVRIER 2023**

| Nombre de Membres   |          |         |
|---------------------|----------|---------|
| Membres en exercice | Présents | Votants |
| 27                  | 26       | 26      |

|  |
|--|
| Date de convocation<br>22 février 2023 |
| Date de publication<br>2 mars 2023     |

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIE PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Raynald INGELAERE, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI.**

**Madame Simone DEVAUX** a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 03\_28022023

**N°03 : EGLISE SAINT MACLOU : MARCHE DE TRAVAUX – TRANCHE CONDITIONNELLE 2 - LOT N°2 « COUVERTURE » - AVENANT N°1**  
**Rapporteur : Monsieur Michel AUBRY**

Par marché du 09 octobre 2017, l'entreprise A.C.C. a été déclarée titulaire du lot n°2 de l'opération « Couverture » pour un montant de travaux en tranche conditionnelle 2 de 127 951.96 € HT soit 153 542.35 € TTC. Les travaux de la tranche conditionnelle 2 ont démarré en octobre 2021.

Suite à la découverte de la nef, les déformations des arases et le positionnement de la charpente, notamment des sablières, sur ces arases ont pu être constatées. Aussi, la mise en place de gouttières pendantes ne peut être effectuée comme prévu au marché de base. Afin de respecter les pentes réglementaires des coyaux (couverts en tuiles plates), les gouttières nécessitent d'être posées sur les arases elles-mêmes devant être recouvertes de cuivre afin d'assurer l'évacuation de l'eau et une parfaite étanchéité au dispositif. Il est donc nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires pour entablement cuivre.

Cette prestation supplémentaire s'élève à 6 372.00 € HT soit 7 646.40 € TTC et porte le marché de l'entreprise à la somme de 134 323.96 € HT soit 161 188.75 € TTC (+4.98 %) pour la tranche conditionnelle n°2.

En conséquence, il convient d'établir un avenant n° 1 au marché de l'entreprise A.C.C.

Le présent avenant a pour but de modifier l'intervention de base prévue au marché.

Considérant l'avis favorable des commissions des finances et ressources humaines et travaux, environnement, cadre de vie et mobilités du 24 janvier 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux de la restauration générale du clos et du couvert de l'église Saint Maclou de l'entreprise A.C.C pour le lot n° 2 pour un montant global 6 372.00 € HT soit 7 646.40 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget général.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

Handwritten initials 'PB' in black ink, consisting of a large 'P' and a smaller 'B' to its right.

SIMONE DEVAUX....., secrétaire de séance

Handwritten signature of Simone Devaux in black ink, written in a cursive style.